



## **Comité de l'eau et de la biodiversité**

Réunion plénière du 12 octobre 2021

Le diaporama présenté en séance est disponible sur le site internet du CEB.

### **Étaient présents :**

Par collège et ordre alphabétique :

#### **Représentant du Conseil régional :**

- Mme Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO
- Mme Sylvie VANOUKIA

#### **Représentant du Conseil départemental :**

- Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE
- M. Ferdy LOUISY
- Mme Danielle France-Lyse MINACHTY

#### **Représentants des communes et groupements de collectivités territoriales :**

- Mme Marianne GRANDISSON

#### **Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :**

- Mme Sophie BEDEL, représentante du Parc National de la Guadeloupe
- M. Gérard BERRY, représentant des associations agréées pour la protection de l'environnement
- Mme Anne-Marie DEGIOANNI, représentante des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Olivier GROS, représentant des personnalités qualifiées
- Mme Marion LABEILLE, représentante des personnalités qualifiées
- Mme Joséphine LADINE, représentante des associations agréées de protection de la nature et de l'environnement
- M. Jean-Michel LANDRE, représentant de la pêche maritime
- M. Gilles LEBLOND, représentant des personnalités qualifiées
- M. Harry OLIVIER, représentant les consommateurs d'eau
- M. Antoine RICHARD, représentant des personnalités qualifiées
- M. Harry RUPAIRE, représentant la Chambre d'agriculture de Guadeloupe

### **Représentants de l'État et des milieux socioprofessionnels :**

- Mme Marie-Aurore ADROVER-MALNOURY, représentant le conservatoire du littoral
- M. Ywenn DELATORRE, représentant le bureau des recherches géologiques et minières
- M. Félix LUREL, représentant des milieux sociaux professionnels
- Mme Mylène MUSQUET, représentant l'office national des forêts
- Mme Catherine PERRAIS, représentant la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- M. Didier ROUX, représentant de l'agence régionale de santé
- Mme Tania SERVA, représentant la direction de la mer
- M. Sylvain VEDEL, représentant la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

### **Assistaient également à la réunion :**

- M. Marcus AGBEKODO, Office de l'eau Guadeloupe
- M. Emmanuel BOUTINARD, DEAL
- Mme Marie-Elise DONGAL, Office de l'Eau Guadeloupe
- Mme Clémence GAGNAIRE, DEAL
- M. Matthieu JOST, chef du pôle Eau, DEAL
- M. Dominique LABAN, directeur de l'Office de l'eau Guadeloupe
- M. Yohan LIBER, DEAL

### **Excusés :**

- Mme Géraldine BASTARAUD – Pouvoir donné à Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO

### **Étaient absents :**

#### **Représentant du Conseil régional :**

- M. Jean BARDAIL

#### **Représentants des diverses catégories d'usagers et personnalités qualifiées :**

- M. Michel CLAVERIE-CASTETNAU
- M. Frantz-Fabien MONTELLA
- Mme Sonia TAILLEPIERRE

#### **Représentants de l'État :**

- Le directeur de l'office français de la biodiversité ou son représentant

### **Introduction**

A 9h30, le quorum n'est pas atteint pour procéder à l'élection du·de la Président·e du CEB, prévu à l'ordre du jour. Une nouvelle convocation est envoyée par courriel pour une deuxième séance à 9h45.

A 9h45, le secrétariat du CEB salue les participants et présente l'ordre du jour :

## **Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour de la réunion du CEB du 12 octobre 2021 à 9h45 :**

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 18 mars 2021 ;
2. Élection du·de la Président·e du CEB ;
3. Désignation d'un suppléant au représentant du CEB à la Commission mixte inondation (CMI) ;
4. Désignation d'un représentant du CEB au Comité national de l'eau (CNE) ;
5. Renouvellement de la composition des commissions ;
6. Examen du projet de PGRI 2022-2027 ;
7. Retour sur la consultation du public et des institutions sur le projet de SDAGE 2022-2027 ;
8. Présentation du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG) ;
9. Questions diverses.

Compte-tenu de l'importance d'élire un·e président·e en début de séance, le point n°2 est basculé en priorité.

### **1. Élection du·de la Président·e du CEB :**

*Présentation assurée par la DEAL*

Le mandat à la Région de Mme GUSTAVE DIT DUFLO a été renouvelé lors des élections régionales de juin 2021. Sa participation au CEB a donc été interrompue. Bien qu'elle soit de nouveau membre du CEB par délibération du conseil régional, Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO n'en est plus présidente.

Le nouveau président est élu en séance pour une durée de 3 ans.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur, le scrutin ne peut avoir lieu que si la moitié au moins des membres appelés à voter son présent (13 membres).

Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO présente sa candidature à la présidence du CEB et expose ses motivations.

---

**Mme Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO est élue Présidente du CEB à l'unanimité pour les trois prochaines années.**

---

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie les votants et signale qu'il s'agit de sa seconde et dernière mandature en tant que présidente.

La présidente présente les priorités à venir :

Une des actions essentielles concernant le CEB est d'améliorer la proximité de celui-ci avec la population. La communication, via l'organisation de webinaires et visioconférences, devra être plus interactive.

Il est également souligné que les actions, cette année, ont été ralenties par des désignations tardives, notamment par l'association des maires de Guadeloupe concernant le SMGEAG, qui ont eu un impact sur la composition du CEB.

## **2. Adoption du PV de la précédente séance du 18 mars 2021.**

M. BERRY : Concernant les EEE, l'impact causé par les acacias a été étudié à la légère. Cette espèce est en train de détruire la biodiversité de la Guadeloupe. Un amendement en ce sens est demandé dans le compte-rendu.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : L'Agence régionale pour la biodiversité reviendra sûrement vers M.BERRY à ce sujet.

M. LEBLOND : Page 6 du PV, il est demandé une reformulation, qui sera envoyée par mail au secrétariat du CEB.

Le secrétariat prend en compte les demandes de modifications.

**=> En tenant compte des modifications proposées par M. BERRY et M. LEBLOND, le PV de la réunion du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

## **3. Désignation d'un suppléant au représentant du CEB à la Commission mixte inondation (CMI)**

Mme GUSTAVE DIT DUFLO a été nommée au titre de la collectivité à la Commission mixte inondation (CMI). Elle travaillera en tandem avec un suppléant, qui doit être désigné à la présente séance.

Les présidents des trois communautés d'agglomération concernées doivent travailler ensemble pour faire émerger le programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) des grands fonds. Il y a un gros enjeu lié aux submersions, mais également au ruissellement des eaux pluviales. Les différents chantiers doivent être menés par les représentants à la CMI.

Mme PERRAIS précise que le territoire de Basse-Terre a été identifié comme territoire à risque d'inondation (TRI). Il représente de très gros enjeux, et des stratégies doivent être mises en place. Le PAPI est une réponse à ces enjeux réglementaires mais surtout humains et matériels. On ne peut donc qu'adhérer à ces propos en poussant à faire aboutir les démarches PAPI.

Le suppléant au représentant dispose du droit de vote en l'absence du titulaire, la parité doit être respectée et il doit être issu du collège des collectivités territoriales.

Compte tenu des critères, et de l'absence des représentants du SMGEAG, seuls deux candidats potentiels sont éligibles : M. Jean BARDAIL et M. Ferdy LOUISY.

M. LOUISY demande quelle est l'articulation entre la Gemapi et le PAPI.

Y. LIBER : La GEMAPI est une compétence, tandis que le PAPI est un outil. Il y a intérêt pour les territoires désignés comme TRI de mettre en œuvre un PAPI, car ce dernier permet d'obtenir des financements pour les projets à mener. N'importe quelle collectivité proactive peut mettre en place un PAPI.

La CMI est l'instance nationale pouvant financer les instances qui souhaitent mettre en place un PAPI. En 2021, la CMI a délégué certaines compétences aux instances locales. C'est pourquoi le CEB peut désormais labelliser les PAPI de moins de 20M€. Les PAPI estimés à plus de 20M€ sont toujours étudiés en instance nationale. Cette mesure de simplification a pour objectif de dynamiser les porteurs de projets : il suffit de porter une lettre d'intention auprès des services de l'État localement. Toutefois, la durée de cette mesure de délocalisation n'est pas précisée.

M. LOUISY : Lorsque les communes ont un schéma de gestion des eaux pluviales, faut-il le transformer en PAPI ? Avec l'aide de l'Office de l'eau, la commune de Goyave a pu mener l'étude pour mettre en place un schéma de gestion des eaux pluviales.

Y. LIBER : La gestion des eaux pluviales urbaines est désormais la compétence du SMGEAG. L'approbation d'une GEPU est nécessaire pour la mise en place d'un PAPI, mais ce n'est pas suffisant. La labellisation d'un GEPU n'est pas finançable dans le cadre d'un PAPI car le législateur, qui a créé les dispositifs, a distingué les 2 cas de figure : gestion des eaux pluviales urbaines et inondations dites « naturelles ». Il s'agit d'une des conditions, mais ce sont bien deux dispositifs distincts.

**Mme PERRAIS : Un séminaire est organisé par la région en partenariat avec les services de l'État au sujet de la gestion des eaux pluviales et des inondations, les 8 et 9 novembre 2021.**

Mme GUSTAVE DIT DUFLO : Pour revenir sur le sujet de l'élection d'un suppléant : Il risque d'y avoir conflit d'intérêt avec M.Jean BARDAIL, membre de la communauté d'agglomération porteuse de PAPI.

M.Ferdy LOUISY est donc le seul candidat possible.

<p><b>Le CEB approuve à l'unanimité la désignation de M. LOUISY en tant que suppléant à la représentante du CEB à la Commission mixte inondation.</b></p>
---

#### **4. Désignation d'un représentant du CEB au Comité national de l'eau (CNE)**

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Chaque CEB d'Outre-mer a 2 représentants au sein du CNE. M. SIGISCAR n'est plus membre du CEB et doit être remplacé. Au niveau des EPCI, il manque toujours les 4 membres qui pourraient postuler : il faut ainsi décider en séance du report ou non de cette nomination.

La présidente du CEB met en évidence le fait que le CNE était très centré sur la France hexagonale : les horaires de réunions et les sujets à l'ordre du jour n'intègrent pas l'Outre-mer. Les représentants des CEB ont signalé ce problème à maintes reprises.

Il faut que le représentant qui se présente au CNE soit prêt à se battre pour faire valoir les intérêts Outre-mer au CNE.

Il s'agit d'un Comité, d'environ 200 personnes, qui prépare les délibérations communes. Il est consulté en amont pour tous les textes qui vont régir le quotidien sur la gestion de l'eau. Il a donc un rôle essentiel. Les Offices de l'eau Outre-mer sont représentés par l'Office de l'Eau de la Martinique.

La Présidente laisse le choix :

- de procéder à la désignation dès à présent,
- d'attendre la prochaine plénière du CEB et la présence des représentants du SMGEAG.

Mme AMIREILLE-JOMIE souhaite présenter sa candidature.

M. LABAN : L'Office ne participe pas au vote et approuve la candidature de Mme AMIREILLE JOMIE. M. BERRY abonde dans ce sens et propose un vote en séance.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Le prochain Comité National de l'Eau se déroulera normalement le 2 décembre 2021. Si on attend la prochaine plénière du CEB, on rate une échéance du CNE.

M. OLIVIER propose un vote immédiat, de même que M. LANDRE et Mme GRANDISSON.

Il a été décidé à l'unanimité de procéder au vote immédiatement.

#### **Candidats :**

Mme AMIREILLE-JOMIE  
Mme GRANDISSON

#### **Recueil des voix**

Mme AMIREILLE-JOMIE – 5 voix  
Mme GRANDISSON – 1 voix

Les candidats se présentent tour à tour et expriment leurs motivations.

<b>Mme AMIREILLE-JOMIE est élue représentante du CEB au sein du CNE à la majorité absolue à 5 voix contre 1.</b>
--

### **5. Renouvellement de la composition des commissions**

Mme PERRAIS présente les 4 commissions thématiques et souligne le fait que ces dernières ont beaucoup de mal à se réunir. Cela pourrait être intéressant de réfléchir sur la vocation de ces commissions et simplifier leur fonctionnement pour qu'elles puissent se réunir plus facilement, en les regroupant par exemple en 2 sous-commissions. Cette proposition est soumise à l'ensemble du CEB et à la présidente.

Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO : Il est préférable d'échanger sur ce type de sujet en amont de la séance plénière. Les commissions commençaient à bien travailler, sauf les 2 dernières : anthropisation et communication. Les difficultés ont été posées principalement par les élections ayant eu lieu en 2020 et 2021, impactant la composition du CEB. La Présidente propose de conserver les commissions Eau et planification, Communication, Biodiversité. La commission Anthropisation n'a pas été réunie car aucun sujet n'a été suffisamment adapté. La présidente ouvre la réflexion sur le fait de passer à 3 commissions, en répartissant les sujets de la commission anthropisation.

M. OLIVIER souhaite maintenir le format actuel.

M. RUPAIRE souhaite que l'on reste sur les 4 commissions, et donc conserver la commission anthropisation. Il s'agit en effet d'un sujet important touchant à l'agriculture.

M. LABAN assure qu'il est nécessaire que les commissions suivent les priorités du SDAGE pour que chacun trouve son compte.

M. LEBLOND propose de réunir plusieurs commissions ensemble lorsque certains sujets sont transversaux.

**Le secrétariat prend note des remarques et du souhait du maintien des 4 commissions.**

### **5.1 Commission eau et planification**

4 membres à renouveler, dont 3 membres du collège des collectivités territoriales et 1 membre des usagers et personnalités qualifiées.

La Présidente propose de procéder à une désignation immédiate pour les 3 membres du collège des collectivités territoriales, et de procéder par voie électronique pour remplacer M. Placide en désignant un membre du SMGEAG.

Membres désignés :

Collectivités territoriales :

- Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE
- Mme GRANDISSON
- La place de Mme CELIGNY reste vacante.

**Un appel à candidatures sera effectué par courriel pour remplacer 1 membre du collège des collectivités territoriales et 1 membre du collège des usagers.**

**Le CEB approuve à l'unanimité le remplacement de M. Marcel SIGISCAR, rapporteur de la commission, par Mme Isabelle AMIREILLE-JOMIE qui occupera donc ce rôle. Mme GRANDISSON est également désignée membre de la commission Eau et Planification.**

### **5.2 Commission biodiversité**

**Mme MINATCHY se porte volontaire au sein de la commission biodiversité.  
En l'absence d'autres candidats, un appel à candidatures sera effectué par voie électronique pour élire le dernier membre issu du collège des collectivités territoriales.**

### **5.3. Commission communication**

**Mme Joséphine LADINE se propose en tant que membre du collège des usagers et personnalités qualifiées.**

**En l'absence de candidats, un appel à candidatures par voie électronique sera fait pour**

**nommer les 3 membres restants, issus du collège des collectivités territoriales.**

#### **5.4. Commission anthropisation**

Mme GRANDISSON retire son adhésion à cette commission.  
Il reste trois membres issus du collège des collectivités territoriales.

M. LOUISY propose sa candidature.

M. RICHARD souhaite faire partie de la commission bien qu'il ne soit pas membre du collège ayant des places vacantes. Le secrétariat propose de l'associer aux travaux.

Les autres candidatures seront effectuées de façon dématérialisée.

#### **6. Examen du projet de PGRI 2022-2027**

La présentation est effectuée par M. LIBER (DEAL).

##### *Discussions et remarques*

M. LEBLOND : En parlant des milieux naturels, il faut bien insister sur la politique de plantation et de restauration de la mangrove. Il est dommage de ne pas mieux valoriser ces écosystèmes et le rôle des digues. Des projets de replantation évoqués par le port autonome de Guadeloupe n'ont pas été très communiqués. Dans d'autres régions du monde, des projets beaucoup plus ambitieux sont mis en place.

Mme LABELLE s'exprime sur la gestion des cours d'eau et de la ripisylve, qui doivent bénéficier de ces projets pour être restaurées.

M. LOUISY : Il faut effectivement entretenir les digues.

M. LIBER : Le « mieux connaître pour mieux agir » : si des initiatives d'ingénierie écologique sont lancées, des analyses coût-bénéfices sont effectuées. Les projets de mise en place d'une barrière type mangrove et digues sont encouragés.

M. LOUISY : Le PNG a fait un retour d'expérience avec le projet PROTEGER.

M. LIBER : Ces projets sont déjà inclus. Toutefois, ils ne s'intègrent pas dans une stratégie de prévention des inondations. Et concernant les digues, il y a des enjeux forts liés au Gémapien. Les programmes sont finançables dans le cadre de fonds Barnier, mais il faut pour cela qu'ils s'intègrent dans une stratégie.

Mme MUSQUET : L'ONF effectue depuis 2012-2013 une Mission d'intérêt générale (MIG) pour les rivières. De plus, des actions sont menées auprès de la DEAL dans le cadre de plans d'urgence.

M. LIBER : La MIG doit être pérennisée. Des réflexions sont en cours, mais la DEAL est tributaire des instances supra.



Mme PERRAIS confirme que ces enjeux sont pris en compte et que les travaux de l'ONF sont très satisfaisants. Le programme Protéger et le programme ARTISAN, s'inscrivent dans cette démarche. Toutefois, selon les caractéristiques des bassins versants, il y a besoin d'une approche complète, globale et intégrée pour mettre en œuvre des solutions adaptées à chaque situation.

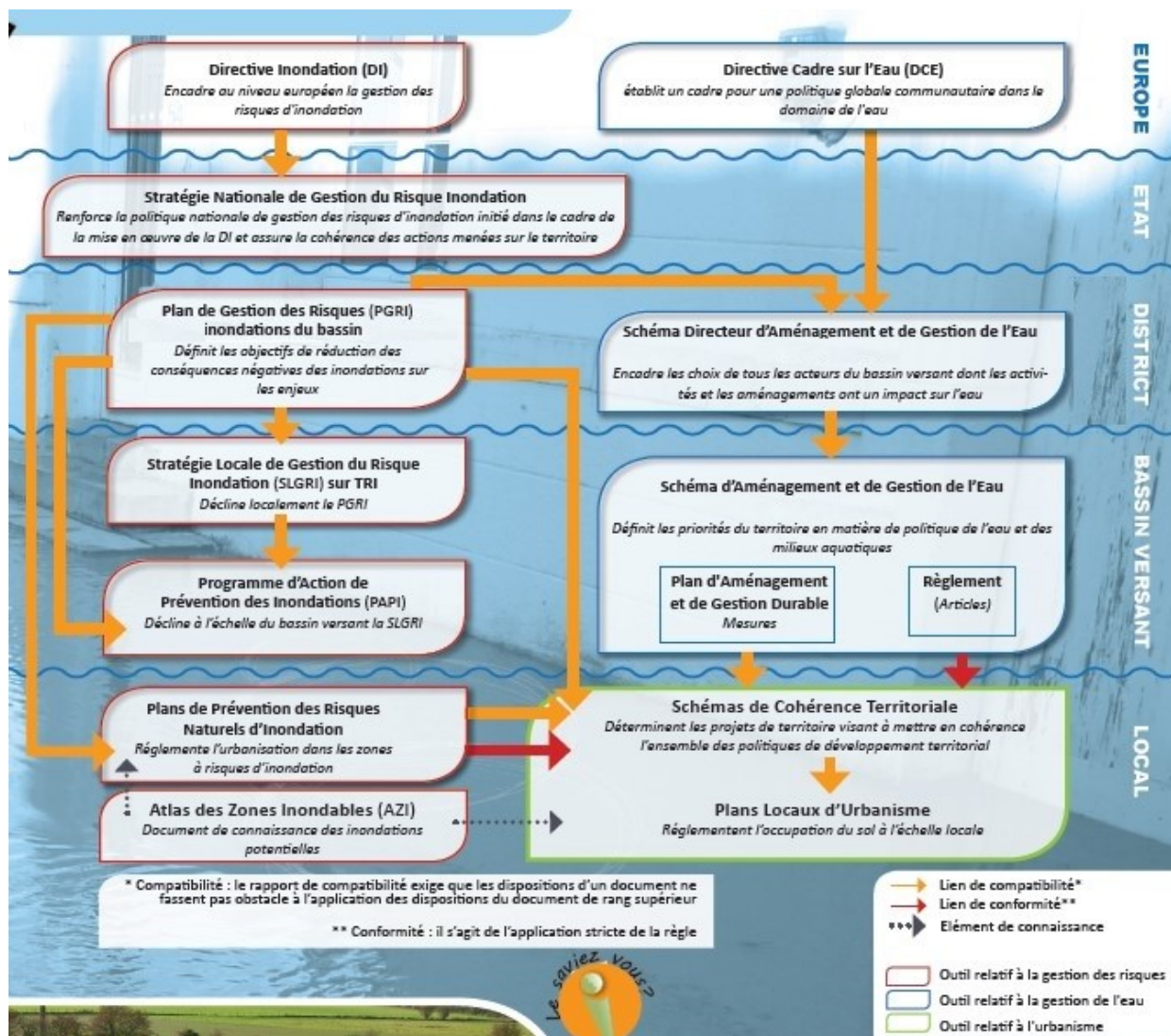
M. LOUISY : La sécurisation des captages situés au niveau des rivières va mobiliser des fonds importants. Il faudrait trouver des outils pour accompagner le syndicat mixte dans ces actions, car il ne pourra pas être seul dans cette situation.

M. OLIVIER souhaite un tableau avec la hiérarchie des dossiers, des actions, afin de connaître les rapports de compatibilité/d'autorité entre les différents documents.

M. LIBER : La hiérarchie entre les normes est claire en Guadeloupe : il y a moins de documents qu'en métropole. Pour la prévention des inondations, le PGRI est au-dessus. Toutefois, il a peu d'impact sur les affaires courantes. Il va avoir un impact sur les décideurs et aménageurs. Sous le PGRI : PPR, outil normatif sur la gestion du foncier et de l'urbanisme. Il s'agit d'un outil de connaissance par les collectivités.

M. BOUTINARD : Un schéma synthétisant les rapports entre les documents est présent dans le corps du projet de SDAGE en p. 12.

**Note post- réunion : Voir ci-dessous un schéma synthétisant la hiérarchie des normes dans le domaine de l'eau et des inondations.**



Mme ADROVER revient sur les outils du PGRI. Les espaces du CDL jouent également un rôle fondamental sur les inondations, car ils jouent un rôle d'interface entre le milieu marin et terrestre. L'efficacité des travaux basés sur les **solutions fondées sur la nature** est déjà reconnue. Ces solutions développées par le conservatoire sont importantes pour améliorer les connaissances.

Mme GUSTAVE DIT DUFLO : Concernant la consultation du PGRI et l'avis du CEB : Le courrier est arrivé pour avis au CEB en **mars**, pour un avis **fin août au plus tard**. Toutefois, avec les élections, l'étude du document n'a pu se tenir en commissions cet été. Il est proposé que le secrétariat rassemble les propositions/amendements par mail, afin d'avoir une approbation formelle d'ici la fin de l'année.

**Tous les amendements doivent être transmis au secrétariat du CEB par mail le 26 octobre, date de transmission du document final pour validation début novembre.**

## 7. Retour sur la consultation du public et des institutions sur le projet de SDAGE 2022-2027

Présentation assurée par M.BOUTINARD concernant le retour des institutions et Mme GAGNAIRE concernant les retours sur le questionnaire.

### *Discussions*

M. LOUISY s'interroge sur l'avis de la population concernant les ouvrages et barrages, et notamment sur l'ouvrage de Moreau.

M. LIBER : Des tests sont encore en cours pour être sûrs que la mise en eau s'effectuera de façon optimale. Le retard de mise en eau et livraison de l'ouvrage est dû aux intempéries. L'instruction de l'État a été faite en 1 mois (2 étaient requis), et il faut désormais faire tous les tests pour effectuer la livraison de l'ouvrage dans les meilleurs délais.

M. LOUISY : Qu'est-ce qui justifie ce report ? Nous sommes sur un bassin de population où 5000 habitants pourront être impactés par la mise en eau de ce barrage.

Mme PERRAIS : Le rapport d'études est très complet et l'ensemble des précautions sont prises. L'INRAE a accompagné toute l'instruction de ce dossier avec une procédure de contrôle en continu dans la mise en eau, avec un process très phasé à chaque moment, que tous les paramètres calculés soient bien respectés. Cette procédure extrêmement lourde, avec les 8 volumes de dossiers instruits.

M. LEBLOND rejoint M. LOUISY au sujet de la rupture de communication, notamment au niveau de la commune.

M. LUREL : Y a-t'il toujours des difficultés du point de vue du code de l'environnement au sujet des **zones humides** ; peut-on utiliser le terme de milieux humides ? Il y a le code de l'environnement, mais également les conventions RAMSAR.

M. JOST : Il y a en effet un sujet autour des zones humides, et il est nécessaire de définir un inventaire précis de celles-ci. Cette action est demandée dans le cadre du SDAGE.

Mme MUSQUET : Un travail de caractérisation des zones humides a été fait par l'ONF en 2007.

M. LIBER : Il y a une difficulté sur les zones humides en Guadeloupe : pour être caractérisée comme telle, la zone doit être en eau en permanence. Or en Guadeloupe, certaines zones s'assèchent ponctuellement, et sont difficiles à caractériser et donc à protéger.

M. JOST : L'atlas de zones humides n'est pas opposable actuellement. Il s'agit d'une mise à jour de l'atlas des zones humides de l'ONF.

Mme SERVA s'interroge concernant les véhicules hors d'usage (VHU) qui ne semblent pas être mentionnés dans le SDAGE.

Mme PERRAIS : Lors de l'état des lieux, le sujet VHU n'a pas été mis en évidence pour démarrer les travaux du SDAGE. Le sujet est indirectement traité à travers les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux du SDAGE.

## **8. Présentation du Syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)**

Le point sera abordé à la prochaine plénière du CEB, le **6 décembre 2021**.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO remercie les participants et lève la séance à 13h10.

**La présidente du Comité de l'eau et de la biodiversité**

Sylvie GUSTAVE-DIT-DUFLO